



METHODE DE TRAVAIL

Recueil des données

Les entreprises concernées sont :

- Société des Caves et Roquefort Papillon pour la confédération de Roquefort,
- GIE bio du Pays de Roquefort
- Coopérative des Bergers du Larzac
- Triballat Noyal
- Lou Passou Bio

Les données ont été recueillies auprès de producteurs membres de chaque entreprise transformant du lait d'ovins bio, quelquefois directement auprès de ces structures..



PRESENTATION DES ENTREPRISES

	Nb total producteurs	% bio	Litrage bio 2010-2011	% bio	Litrage bio prévu 2011-2012	% bio	% bio non valorisé
Lou Passou Bio	3	100 %	73 453 L	100 %	65 000 L	100 %	0 %
GIE bio Pays de Roquefort	21	100 %	1,6 M L	100 %	1,6 M L	100 %	12,5 %
Coop Bergers du Larzac	18	39 %	568 034 L	29,8 %	659 000 L	?	0 %
Triballat	24	100 %	2,7 M L	100 %	2,8 M L	100 %	souhait 100 %
Papillon et Société des Caves	2 150	44 prod bios: 2%	3 M L	?	3,6 M L	?	17 %

Compléments récoltés lors d'une rencontre réalisée en avril 2012 regroupant 28 producteurs livrant les différentes entreprises :

- ☞ Au niveau de la confédération de Roquefort, Roquefort Papillon collecte 40 % du litrage total avec 19 producteurs et la Société des Caves 60 % avec 24 producteurs. Les industriels se diversifient peu dans la gamme de produits bios, Papillon a eu une expérience négative de vente de nouveaux produits bios. Papillon exporte dans 90 pays et vend aux crémiers 80% de sa production. La période de collecte sur le Rayon de roquefort est entre le 30/11 et le 31/08.
- ☞ Gabriel Coulet ne collecte pas de lait bio chez ses producteurs (il commence à collecter un producteur sur Ségur), il achète à la Société des Caves.
- ☞ 2 fermes bios viennent d'intégrer la Coopérative des Bergers du Larzac.
- ☞ GIE : après le départ de 2 producteurs, réflexion sur l'ouverture à de nouveaux producteurs ou l'agrandissement des fermes en place pour aider à des installations en cours. 40 % des produits sont vendus au Petit Basque. Le GIE tente des essais de lait cru en brique.
- ☞ Triballat : la nouvelle usine de la Canourgue a ouvert depuis l'automne 2012 et ils augmentent petit à petit la production pour parvenir à 6 ML. L'augmentation de collecte de lait sera comblée par des fermes en fin de conversion et des augmentations de volume chez leurs producteurs actuels.

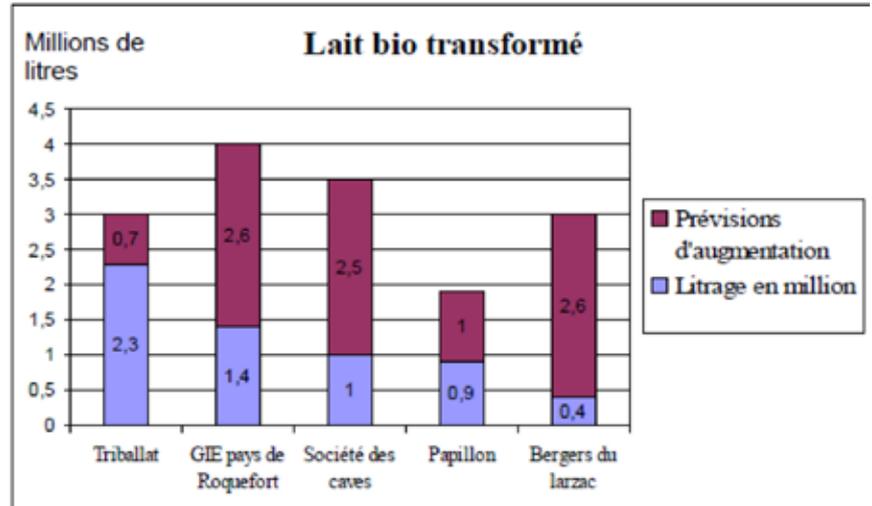


ESTIMATION D'EVOLUTION

Voici une estimation des litrages supplémentaires envisagés par les laiteries en 2010 (graphique issu de l'étude sur la filière ovin lait bio aveyronnaise réalisée par le BTS PA de La Roque) :

On observe que tous ont tablé sur la même évolution du marché et qu'au final, sans innovation, certains se sont retrouvés en surproduction de lait bio. Vis-à-vis des prévisions :

- ✂ Le GIE n'a que peu augmenté : 1,6 ML
- ✂ Idem pour la Coopérative des Bergers du Larzac : 0,7 ML
- ✂ Triballat est proche de son objectif : 2,8 ML
- ✂ Société des caves a fortement augmenté sa production : 2,16 ML



PLACE ET PRIX DE LA BIO

	Autre politique qualité	Gestion des volumes	Dév bio actuel	Dev bio futur
Lou Passou Bio	Non	Non	RHD	Export + nouveaux débouchés en France
GIE bio Pays de Roquefort	Charte qualité : ensilage interdit - Adhésion biocoherence		Saisonnalité 100 % bio	Fidélisation et diversification clientèle
Coop Bergers du Larzac	Cahier des charges : haylage interdit	600 hL / actif : planification saisonnière	Conversion de non bios et intégration 2 fermes bios => 1 ML bio (50 % du total)	
Triballat		Pénalités % référence	Satisfaction de la clientèle	
Papillon et Société	Service véto - foin exclusif - cahier des charges AOC	Pas de prime bio sur C3	Nouveaux produits à Société : tome Lou Peyrac et Fêta Papillon : augmentation production roquefort bio à 200 T	

	Données 2009 (en euros)	Données 2012	MG (en euros/kg)	MP (en euros/kg)
Lou Passou Bio		1,24/l	7 € base 71 MSU de 123	1,2 € base 52 MSU de 123
GIE bio Pays de Roquefort	1,25-1,3/l	1,12 – 1,32/l Moy : 1,25–1,3 /l	7 € base 71 MSU de 123	1,2 € base 52 MSU de 123
Coop Bergers du Larzac	1,25-1,3/l	?	4,15 €	19,79 €
Triballat	1,25/l	1,2/l	6,56 €	9,91 €
Papillon et Société des Caves	1-1,4/l	0,9 – 1,51 €/l Moy : 1,3€/l	50 % sur 127 MSU	50 % sur 127 MSU



POLITIQUE DE PENALITES

- ☞ Pénalités au niveau de la Confédération de Roquefort : la prime bio peut être perdue ou diminuée (à 25 ou 50 %) selon la note finale obtenue à travers 3 analyses (1 joker sur l'année sur la qualité mais pas sur la MSU).
- ☞ GIE du Pays de Roquefort : valorisation du lait d'automne, le prix est variable sur l'année. 4 analyses sont faites par mois, la plus mauvaise est annulée.
- ☞ A Triballat, la prime de production saisonnière varie fortement selon la période : 140 €/1000L au 1er semestre et 250 €/1000L au 2ème semestre. Le système d'analyse est identique au GIE.
- ☞ La Coopérative fait 3 analyses par mois.

COLIFORMES

	C1	IP	C2	IP	C3	IP	C4	IP
Lou Passou Bio <small>☞ IP = influence sur le prix (en euros/1000l)</small>	< 100	+ 30,5	< 500	- 38	< 1000	- 76	> 1000	- 305
Coop Bergers du Larzac	< 100	0	< 500	- 42	< 1000	- 82	> 1000	-153
Triballat	< 100	+ 15	< 500	0	< 1000	- 76	> 1000	- 152
Papillon et Société des Caves			< 500	0				
GIE Pays de Roquefort	< 100	+ 30	< 300	0	< 600	- 30	> 600	- 100

CELLULES

IP = influence sur le prix (en euros/1000l)

	C1	IP	C2	IP	C3	IP	C4	IP
Lou Passou Bio	< 600 000	+ 30,5	< 1 000 000	0	< 1 200 000	- 76	> 1 200 000	- 152,5
Coop Bergers du Larzac	< 600 000	0	< 1 000 000	- 34	> 1 000 000	- 82		
Triballat	< 600 000	+ 30,5	< 1 000 000	0	> 1 000 000	- 76		
Papillon et Société des Caves	< 500 000	+ 20	< 800 000	0	< 1 000 000		> 1 000 000	
GIE du Pays de Roquefort	< 600 000	+ 30	< 1 000 000	0	> 1 000 000	- 100		



POLITIQUE DE PENALITES (suite)

STAPHYLOCOQUES

	C1	IP	C2	IP	C3	IP	C4	IP	C5	IP
Lou Passou Bio	< 100	+ 30,5	< 500	0	< 1000	- 76	> 1000	- 152,5		
Coop Bergers du Larzac	< 100	0	< 500	- 42	< 1000	- 82	> 1000	-153		
Triballat	< 100	+ 15	< 500	0	< 1000	- 76	> 1000	- 152,5		
Papillon et Société des Caves										
GIE du Pays de Roquefort	< 100	+ 30	< 250	0	< 400	- 30	< 600	- 60	> 600	- 150

PSEUDOMONAS

IP = influence sur le prix (en euros/1000l)

	C1	IP	C2	IP	C3	IP	C4	IP
Lou Passou Bio	< 1000	+ 30,5	< 5000	0	< 50 000	- 76	> 50 000	- 305
Coop Bergers du Larzac	< 1000	0	< 25 000	- 34	< 50 000	- 82	> 50 000	-153
Triballat	< 1000	+ 15	< 75 000	0	> 75 000	- 152,5		
Papillon et Société des Caves								
GIE du Pays de Roquefort	< 500	+ 30	< 3000	0	< 10 000	- 30	> 10 000	- 150



POLITIQUE DE PENALITES

FLORES ET AUTRES

	C1	IP	C2	IP	C3	IP	Géotrichum + germes pathogènes
Lou Passou Bio							
Coop Bergers du Larzac							
Triballat	< 50 000	0	< 100 000	- 38	> 100 000	- 76	
Papillon et Société des Caves							Absence = 0

IP = influence sur le prix (en euros/1000l)

BUTYRIQUES

	C1	IP	C2	IP	C3	IP	C4	IP
Lou Passou Bio	< 450	+ 0,6	< 790	0	< 1300	- 229	> 1300	- 305
Coop Bergers du Larzac	< 180	0	< 500	- 34	< 2400	- 82	> 2400	-153
Triballat	< 450	Note 3	< 790	Note 2	< 1300	Note 1	> 1300	0
	>= 8 : + 15	>=6 : 0	>= 4 : - 76	<= 3 : - 152,5				
Papillon et Société des Caves					< 1300	0	> 1300	- 30 et - ¼ prime bio
GIE du Pays de Roquefort	< 100	+ 30	< 300	0	< 600	- 30	> 600	- 10